

BOURDIC

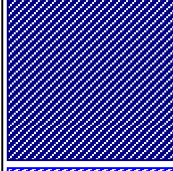
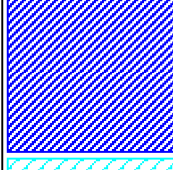
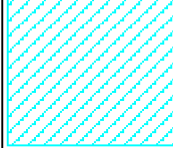


Plan Local d'Urbanisme Vd_Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Approbation
Echelle 1/5000°

Servitude	Catégorie	Référence au texte législatif qui l'a institué	Intitulé
PT2	Servitude de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles	PT2 : servitudes de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles instituées en application des articles L54 à L56-1 et R21 à R25-1 du code des postes et des communications électroniques	De Brouzet-les-Alès / MT BOUQUET (Gard). N°ANFR : 030 014 0070 A Nîmes/Capitelles (Gard) N°ANFR : 030 014 0063
PM1	Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles	Servitude instituée par arrêté préfectoral n°30 2016 09 16 013 et résultant de l'établissement d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) établi en application des articles L 502-1 et suivants du code de l'environnement	Plan de Prévention des Risques d'Inondations sur les communes du bassin versant aval du Gardon

Servitude	Catégorie	Référence au texte législatif qui l'a institué	Intitulé
AS1	Protection des eaux potables	Servitudes attachées à la protection des eaux potables instituées en vertu des articles L1321-2 et R1321-13 du code de la santé publique	Forage de Bourdic

- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné

